



Conseil Municipal de Manneville-sur-Risle

Compte-rendu sommaire de la séance du jeudi 08 juillet 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le jeudi huit juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : Isabelle DUONG Maire, Denis LAMY, Florence ROUXEL, Nadine PICHON, Adjointes, Carole ROGERS, Patrick NUTTENS, Jean DUREL, Christiane RIOU, Bertrand MAROUSEZ, Yannick TANGUY, Sandrine AUDET, Séverine CAMUS, Christophe MARTIN, Kenny ROJAS, Conseillers Municipaux.

Philippe BERTOIS donne pouvoir à Florence ROUXEL pour le représenter

Nathalie NOEL donne pouvoir à Isabelle DUONG pour la représenter

Madame Aurélie DEMARCY et Monsieur Karim BENBACHIR sont absents excusés.

Monsieur Kenny ROJAS est désigné secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Elle procède à l'appel et constate que **le quorum est atteint.**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 juin 2021.

| |
|---|
| Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune, destiné à être utilisé pour la défense extérieure contre l'incendie. |
|---|

Madame le Maire expose que dans le cadre du déploiement de la défense incendie sur le territoire de la commune, l'installation d'une poche enterrée a été mise au programme des réalisations pour l'année 2021.

Madame le Maire précise qu'il est envisagé qu'un terrain privé soit mis gratuitement à disposition de la commune pour l'implantation de cette réserve artificielle d'eau de 60 m³, sous terre. Le terrain concerné se situe au n°2 Chemin de Varenne.

Madame le Maire présente la convention qui doit être signée entre la commune et le propriétaire du terrain afin de définir les conditions de mise à disposition.

Après une discussion sur la durée de cette mise à disposition, il est décidé de mettre la durée maximum possible.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- autorise l'implantation d'une poche incendie enterrée sur le terrain concerné.
- autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain privé à la commune et tous documents afférents.

Proposition d'acquisition d'un terrain de 1 232 m² à proximité du musée

Madame le Maire rappelle qu'en mars 2021, M. Henri Préaux proposait à la mairie l'acquisition pour 70 000 € d'un terrain de 1 232 m² correspondant aux parcelles C 1256 et C 1257, non constructibles, classées en zone Np (protection Monument Historique). Ce terrain se situe devant le musée, à un endroit où la commune avait envisagé d'implanter un jardin du souvenir.

Madame le Maire présente le rapport d'estimation du service des Domaines avec une estimation du terrain à 15 000 €. Une proposition à ce montant a été faite à M. Henri Préaux qui, après une première proposition à 70 000€, a répondu le 19 juin 2021 par une nouvelle offre à 65 000 €. Madame le Maire lit au conseil municipal le courrier argumenté de M. Henri Préaux.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- refuse l'acquisition du terrain appartenant à Monsieur Henri Préaux pour 65 000€,
- maintient son offre d'acquisition pour 15 000€.

Il est décidé de répondre à Monsieur Henri Préaux en lui expliquant que la commune doit se conformer à l'avis des services fiscaux, et qu'il n'est pas possible pour la commune de dépasser de plus de 10 % cette estimation.

Aide à une commerçante pour l'amélioration de sa façade commerciale

Madame le Maire expose que la gérante du salon de coiffure de Manneville-sur-Risle prévoit d'entreprendre des travaux d'embellissement de la façade de son commerce "Les Ciseaux de Marie-Laure". Elle souhaiterait se mettre en adéquation avec la façade du bar des sports et sollicite auprès de la commune une aide financière.

Les travaux envisagés par la commerçante s'élèvent à 3 592,08 € HT soit 4 310,50 € TTC.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une subvention à hauteur de 30 % sur le montant HT des travaux envisagés.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder à Madame Marie-Laure Christy, gérante du commerce "Les Ciseaux de Marie-Laure" à Manneville-sur-Risle, une subvention à hauteur de 30 % du montant HT des travaux envisagés, soit un montant de 1077 €.

Déplacement à Zalaszentlászló à l'occasion des 35 ans du jumelage

À l'occasion des 35 ans du jumelage avec la ville de Zalaszentlászló, Madame Le Maire est invitée à se rendre en Hongrie.

Madame Le Maire explique que cette année, très peu d'adhérents du jumelage font le voyage du 14 au 24 août 2021. Madame le Maire se propose de faire ce déplacement mais ne séjournera pas pendant toute la durée du voyage. Elle y restera 3 jours environ pour assister aux cérémonies organisées pour ces 35 ans d'amitié franco-hongroise. Les frais afférents à ce déplacement peuvent être pris en charge par la commune après délibération autorisant ces dépenses.

Madame Le Maire ajoute que pour cet anniversaire, il est envisagé que la commune offre un tableau ou une photographie de la commune.

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la prise en charge des dépenses aux montants réellement engagés (transport, hébergement, restauration et frais annexes) liés à ce déplacement sur présentation de justificatifs.

Désignation d'un délégué au comité de pilotage Natura 2000 "Risle, Guiel, Charentonne"

Madame le Maire explique que la commune fait partie du site Natura 2000 "Risle, Guiel, Charentonne". Le conseil municipal doit désigner par délibération un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au comité de pilotage de Natura 2 000 dont la prochaine réunion aura lieu le vendredi 1^{er} octobre au matin.

Deux conseillers municipaux se déclarent intéressés : M. Christophe MARTIN et M. Yannick TANGUY.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Christophe MARTIN, délégué titulaire, et M. Yannick TANGUY, délégué suppléant au comité de pilotage du site Natura 2000 "Risle, Guiel, Charentonne".

Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle

Madame Le Maire informe le conseil municipal que la CCPAVR dispose, selon ses statuts, de la compétence mobilité pour :

- la gestion des transports scolaires dans le respect des compétences dévolues à la collectivité organisatrice par les lois de décentralisation,
- réseau de transport urbain à Pont-Audemer,
- soutien au Pôle Mobilité Risle Pays d'Auge,
- toutes actions jugées utiles pour faciliter les déplacements.

Afin d'exercer cette compétence, il est nécessaire que les communes membres se prononcent sur ce transfert de compétence mobilité à la CCPAVR.

Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération de principe.

A l'unanimité, le conseil municipal confirme le transfert de la compétence Mobilité à la CCPAVR.

Itinéraire équestre : Inscriptions et entretien des chemins ruraux 50 et 21

Madame le Maire rappelle au conseil que lors de la séance du 8 avril 2021, les élus s'étaient prononcés défavorablement à l'inscription des chemins ruraux n° 50 et 21 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Cette délibération avait été prise sans savoir qu'une délibération datant de 1995 avait été prise et était toujours en vigueur.

Les chemins ruraux 50 et 21 empruntés par l'itinéraire équestre régional sont donc déjà inscrits au PDIPR.

De plus, l'entretien de cet itinéraire (et donc des deux chemins ruraux) sera assuré par la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir l'inscription de ces chemins au PDIPR en précisant que l'entretien sera assuré par la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle.

Convention de mise à disposition de locaux pour une école du cirque

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du projet de développement d'activités liées aux arts du cirque, il est envisagé la mise à disposition du gymnase de Manneville-sur-Risle à

l'association « Mine de rien », qui nécessiterait l'autorisation de la commune, voire la signature d'une convention.

Ce projet est étudié par la communauté de communes et est amené à se développer au niveau communautaire.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la mise à disposition des locaux.

Location de la salle municipale : conditions et tarifs

Madame le Maire informe le conseil que le contexte sanitaire nous oblige à revoir les conditions de location de la salle municipale. Une désinfection est nécessaire après chaque utilisation. Ce travail supplémentaire pour les agents s'accompagnera d'une répercussion sur le prix de la location.

La remise en location à compter de septembre dépendra du protocole sanitaire imposé pour la restauration scolaire.

Il est important de communiquer, surtout auprès des associations, en expliquant que c'est une mesure de protection pour cette salle qui salle de restauration pour les enfants. Il s'agit de désinfection, ce qui ne dédouane pas les utilisateurs du nettoyage.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs en vigueur :

- Communaux : 350€ + location de verres à pied pour 50€
- Hors communaux : 450€ + location de verres à pied pour 50€
- Associations : gratuit + location de verres à pied pour 10€
- Personnel communal : gratuit + location de verres à pied : gratuite
- Vin d'Honneur : 80€ + location de verres à pied pour 50€
- Chèque de caution : 450€

Auxquels s'ajoute le **coût de la désinfection pour un montant de 50 € par location**.

19h45 : M. Patrick NUTTENS quitte la séance.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de la location de la salle municipale, les tarifs applicables au remboursement de la vaisselle cassée ou manquante doivent être fixés par délibération du conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les tarifs proposés pour chaque vaisselle cassée ou manquante :

- Assiette plate : 4.50 €
- Assiette à dessert : 4.00 €
- Verre n°14.5 : 1.70 €
- Verre n°17 : 1.70 €
- Verre n°19 : 1.70 €
- Verre apéritif : 1.20 €
- Couteau : 2.50 €
- Fourchette : 2.50 €
- Cuillère à dessert : 1.50 €

Charte des ATSEM

Madame le Maire informe le conseil qu'il est proposé l'instauration d'une "charte des ATSEM" permettant de définir le rôle, les missions et la responsabilité de ces Agents territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM).

Le projet de charte, rédigé à partir du modèle du Centre de Gestion de l'Eure et en consultation avec les ATSEM, a obtenu un avis favorable du Comité technique.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la charte des ATSEM, qui entrera en vigueur à la prochaine rentrée scolaire.

Adhésion au dispositif "réfèrent signalement" du Centre de Gestion de l'Eure

Madame le Maire informe le conseil que les employeurs publics ont dorénavant l'obligation de désigner une personne indépendante qui sera chargée de recueillir les signalements d'actes de violence, de harcèlement moral, de discrimination ou d'agissements sexistes afin de protéger les agents concernés. Le centre de gestion de l'Eure propose la mise à disposition d'un réfèrent signalement du centre de gestion de Seine-Maritime.

Madame le Maire précise que ce réfèrent orientera l'agent vers les organismes et les procédures adéquats. Les agents seront informés de la mise en place de ce dispositif.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition du centre de gestion et autorise Madame le Maire à signer la convention pour adhérer à ce dispositif.

19h55 : M. Denis LAMY quitte la séance.

Questions diverses

Ecole

- Madame le Maire confirme aux élus la fermeture d'une classe à la prochaine rentrée. Madame Verhage ne sera plus enseignante sur l'école mais sera présente une fois par semaine pour assurer la décharge de la nouvelle directrice. La direction de l'école sera dorénavant assurée par Madame Lodde.

- Madame le Maire informe les élus de la mise en place d'un nouveau logiciel de facturation pour la restauration scolaire et l'accueil éducatif (logiciel Civil Net Enfance).

- Le choix du prestataire pour les repas de la restauration scolaire est en cours. Le nom n'est pas encore communiqué par la communauté de communes. Une Commission d'Appel d'Offres (CAO) e eu lieu mercredi 7 juillet.

- Les tarifs et le règlement de restauration scolaire et l'accueil éducatif seront maintenus à la rentrée. Un groupe de travail au niveau de la communauté de communes va étudier la possibilité de mise en place d'une tarification au quotient familial, avec le repas à 1 euro pour les familles éligibles.

- Madame le Maire communique les effectifs prévisionnels à la rentrée : 117 élèves avec la répartition par classe suivante :

- 1 classe de maternelles avec 12 Petites Sections + 8 Moyennes Sections + 5 Grandes Sections = 25 élèves
- 1 classe avec 7 Grandes Sections et 17 CP = 24 élèves
- 1 classe de CE1 = 25 élèves

- 1 classe avec 14 CE2 et 6 CM1 = 20 élèves
 - 1 classe avec 7 CM1 et 15 CM2 = 22 élèves
- Madame le Maire ajoute que 25 enfants de la commune (l'équivalent d'une classe) sont à ce jour scolarisés à l'école privée Saint-Ouen-Sacré-Cœur à Pont-Audemer.

Maisons fleuries

Madame le Maire informe le conseil municipal que le jury est passé mardi 6 juillet. Certaines propriétés sont très bien fleuries mais de plus en plus de jardins sont laissés à l'abandon. La commission s'est réunie le 8 juillet pour effectuer le classement des lauréats.

Aménagement du terrain en face du collège

Madame le Maire annonce que l'entreprise AMEX envisage de déposer un permis d'aménager à l'automne.

Le directeur d'AMEX a adressé par courrier à la mairie une proposition d'acquisition d'une première tranche représentant 18 000 m², au prix de 12 € le m², soit une recette envisagée de 216 000 € pour la commune. Madame le Maire précise que le prix d'acquisition est net ; la commune n'étant pas assujettie à la TVA pour la vente de ces terrains du fait que plus de 10 ans se sont écoulés entre l'achat des terrains et le projet de vente.

Madame le Maire présente les premières esquisses. Cette première tranche prévoit la réalisation de 16 lots à bâtir et de 8 logements PSLA (prêt social avec location-accession). Les terrains à bâtir auront une superficie entre 600 et 1 000 m².

Deux délibérations devront être prises en septembre :

- une délibération acceptant la proposition d'acquisition par AMEX (après estimation des domaines),
- une délibération de mise à disposition du terrain du futur parc en tant que zone de vie du chantier avec remise en état du terrain qui constituera le futur poumon vert de ce lotissement.

Future salle polyvalente

Madame le Maire explique que Eure Aménagement Développement (EAD) nous propose une étude pré-opérationnelle qui permet de fixer la programmation du projet. Cette étude servira, entre autre, de support aux demandes de subventions. Le coût de cette étude est de 5 000 € HT.

Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Madame le Maire expose que les contrats RTE ont vocation à regrouper l'ensemble des contrats entre l'État et les collectivités locales et à accompagner la relance de l'activité par des projets qui s'inscrivent dans le cadre de la transition écologique (rénovation énergétique, promotion des énergies renouvelables, circuits courts, mobilité douce,...). La signature par la CCPAVR du CRTE se fera fin octobre, début novembre et nécessitera la présentation d'un projet de territoire. La CCPAVR est accompagnée par le cabinet Rouge Vif pour ce projet de signature.

Plusieurs séminaires seront organisés avec les communes, partenaires et habitants de la CCPAVR pour définir la politique du territoire. Il faut que le projet du territoire coïncide avec les grandes politiques publiques définies par l'État.

Le CRTE pourra contenir des projets communaux arrivés en phase de maturité avancée. L'agence APPUI27 pourra accompagner les communes sur ces projets.

A la communauté de communes, Corentin RIOU, chef de projet Petite Ville de Demain, rencontrera les maires pour les accompagner dans le montage de leurs projets.

L'après-collège

Madame le Maire rappelle que le collège Louise Michel date de 1974. Le terrain (20 000 m²) y compris le bâti (8 000 m²) appartient au Département.

Le Collège est inscrit au programme de dépollution déconstruction pour désamiantage. L'enveloppe pour cette opération est de 1,3 millions d'euros.

Le projet de réhabilitation des locaux est à l'étude et sera porté par la communauté de communes.

Urbanisme

Madame le Maire informe les élus que la commune a pris un avocat pour régler le contentieux lié à plusieurs infractions au règlement sanitaire départemental (RSD) et à la réglementation d'urbanisme en zone Ub du PLUi.

Madame le Maire ajoute que la commune travaille avec la CCPAVR (Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle) et le SUM (service urbanisme mutualisé) sur le cas d'une construction illégale. Un procès-verbal d'infraction va être dressé et transmis au Procureur pour suite à donner.

Animations

Madame le Maire rappelle que le concert GOSPEL a dû être annulé.

Madame le Maire annonce qu'il n'y aura pas de feu d'artifice cette année, le comité des fêtes a préféré l'annuler.

Les élus sont invités à participer à la cérémonie de commémoration du Maquis Surcouf dimanche 29 août à midi devant le musée départemental de la Résistance et de la Déportation.

Pour les journées du patrimoine, des visites guidées seront organisées au musée le dimanche 19 septembre.

Madame le Maire clôt la séance à 20h36.

La prochaine séance est fixée au jeudi 09 septembre 2021 à 18h30.

